



Déposé le 02/09/2021

Caen PIC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Agenda

1er Octobre

Manifestation unitaire des retraités.es

5 Octobre

Manifestation Actif.ves/Retraités.es

9/10 Novembre

Congrès USR/CGT14

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1122 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr





Congrès de l'Union Syndicale des Retraités(es)

CGT du calvados

Le **9^{ème} congrès de l'USR** se déroulera du **mardi 9 novembre** (8h30- 17h30) au **Mercredi 10 novembre** (8h30-13h).

La ville de Fleury sur Orne nous accueillera pour ce congrès dans la salle Nicolas Oresme.

Ce congrès a été reporté par obligation dans le cadre de la pandémie.

Un congrès est un moment très important pour la démocratie et pour tracer des perspectives revendicatives qui concernent l'ensemble des retraité(e)s du département: Santé, transports, logement, vieillissement, loisirs, culture, fracture numérique... sont des sujets qui font notre quotidien.

Avoir le point de vue d'un maximum de nos plus de 920 syndiqués retraités CGT dans le calvados est un atout indispensable pour avancer vers une retraite qui soit digne de ce 21^{ème} siècle.

La question du plus grand nombre de délégués, d'invités prend toute son importance.

Le conseil départemental souhaite créer les conditions d'une participation la plus large et la plus représentative des sections syndicales de retraités du Calvados.



Le Conseil Départemental des retraités CGT propose à chaque syndiqué(e), dès à présent, de se mettre en contact avec sa section syndicale professionnelle ou interprofessionnelle pour débattre entre autres des deux thèmes de réflexion:

- Quelles revendications CGT pour les retraité-e-s du Calvados ?
- De quelle(s) organisation(s) CGT retraité-e-s a-t-on besoin dans le Calvados ?

Toute section syndicale de retraités pourra être représentée par un nombre de délégués proportionnel à son nombre d'adhérents. Les secrétaires de syndicats et de sections de retraités ont reçu les informations en conséquence.

A chacun le droit de participer au congrès des 9 et 10 novembre 2021 soit en tant que délégué-e ou comme invité.e (sans droit de vote) en accord avec sa section syndicale.

Flash info séniors

Sommaire :

Edito :

Jean-Luc LEMAROIS
Secrétaire Général
USR/CGT14

Congrès USR/CGT14

Action du 1er octobre

Décès d'un militant
CGT/EDF

Afghanistan

Le droit au répit

Retraites complémentaires Agirc-Arrco



Les choix gouvernementaux, en matière de gestion d'une crise sanitaire aux conséquences économiques désastreuses, conduisent jeunes et moins jeunes, toujours plus nombreux, devant les banques alimentaires et les associations caritatives. C'est indéniable, les inégalités se sont creusées.

Cependant les moyens existent. Dans cette dernière période, c'est annoncé, les fortunes des milliardaires, en France comme à l'étranger, ont connu un essor plus que florissant. La fortune des milliardaires atteint 10 200 milliards de dollars (rapport de la banque USB et du cabinet- conseil PWC, publié fin 2020). Or, pour faire face à la crise, ni l'ISF n'a été rétabli, ni le CICE remis en cause, non plus les cadeaux fiscaux accordés aux grandes entreprises. Et la fraude fiscale est estimée de 80 à 100 milliards d'euros annuels. Le partage des richesses créées doit devenir l'exigence collective.

Cette pandémie a mis en évidence l'ampleur de la casse de la santé dans les hôpitaux, les EHPAD et des services publics. Gérald Darmanin a annoncé un déficit record de la Sécurité sociale pour l'année 2020. Il n'est pas directement dû au coût de la crise sanitaire. En effet, les dépenses engendrées par la pandémie n'atteindraient que 8 milliards d'euros. Le gros du déséquilibre provient des reports et annulations de cotisations sociales au patronat. Dans cette situation économique, aucun dividende ne doit être versé aux actionnaires. Cet argent devrait être réinjecté dans les entreprises pour assurer leur pérennité et l'emploi.

Alors, préparer dès maintenant les mobilisations de la rentrée et particulièrement celle du 1^{er} octobre pour les retraités. Journée d'action unitaire, intergénérationnelles et interprofessionnelles.

Sur la méthode, c'est simple : chacune et chacun d'entre vous doit contribuer à sa réussite. Il suffit d'utiliser le bouche- à- oreille, d'échanger sur les attentes de la famille, des amis, des voisins... L'idée est de gagner l'adhésion du plus grand nombre à la nécessité de se rassembler.

Les revendications sont claires : augmentation des retraites, des pensions et du pouvoir d'achat, santé, service public ! Face à la revendication exprimée par de très nombreux retraités sur leur difficulté à connaître et maîtriser l'évolution de leurs pensions et les retenues pratiquées telles que la CSG, le prélèvement à la source, la maladie, etc... Elle s'inscrit dans la campagne confédérale de reconquête de la Sécurité sociale.

Cette campagne nationale débutera début octobre pour s'étendre jusqu' en novembre 2021.

Bien évidemment, cette initiative s'inscrit en lien avec notre démarche revendicative de notre feuille de route, de notre triptyque revendicatif pour le 1er octobre et des suites à construire.

La journée unitaire du 1^{er} octobre et les mobilisations interprofessionnelles sont et seront, des moments décisifs.



MOBILISATION ET ACTION

le 1^{er} OCTOBRE 2021

BIEN VIVRE SA RETRAITE, UNE EXIGENCE !

Augmentation immédiate des pensions, retraites de base et complémentaires, protection sociale, services publics

L'UCR-CGT décide de porter les revendications de tou-te-s les retraité-e-s, ce 1^{er} octobre, qui sera la Journée internationale du bien vieillir. Allons-nous laisser la parole uniquement au gouvernement et à ces représentants ?

NON, MOBILISONS-NOUS !

Septembre, octobre et novembre seront des mois clés pour les retraités. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité Sociale et de la loi de finances.

»»»»» AUGMENTATION DES RETRAITES, PENSIONS DE BASE ET COMPLEMENTAIRES

0,4% d'augmentation au 1^{er} janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires et 1,6% d'inflation, le compte n'y est pas !

Ils nous ont spolié 2 ans sur les retraites de base et 4,5 ans sur les complémentaires, par les reports et le gel des revalorisations.

La valse des étiquettes, mutuelle, alimentation, logement, énergie, transport... Tout augmente, sauf nos pensions.

Un rapport gouvernemental préconise l'augmentation de la CSG, qui devrait être alignée sur celle des actifs, la réduction de l'abattement de 10% pour l'impôt sur les revenus des retraité-e-s, et la continuité d'une sous-revalorisation et/ou d'un gel des pensions et retraites.

Une négociation, à marche forcée, sur les complémentaires AGIRC-ARRCO confirme les choix financiers au détriment de nos droits acquis.

Pour la CGT, augmenter les retraites et pensions, c'est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie. C'est d'utilité publique pour favoriser la croissance dont le pays est en manque alors qu'il en a tant besoin. Redonner du pouvoir d'achat aux retraités, C'est ça le bien vieillir.



100 euros tout de suite comme une première étape avant les 300 euros exigés !!!

»»»»» PROTECTION SOCIALE – SANTE, SOINS, PREVENTION, RECHERCHE

La dernière période a démontré que la protection sociale est un bien essentiel dans toutes ses composantes : l'accès aux soins, le besoin de prévention et la nécessité d'un investissement pérenne dans la recherche médicale.

La santé n'a pas de prix.

Aujourd'hui, c'est une valeur marchande. Cela ne doit pas être une course effrénée à la recherche du profit. Il faut que cela cesse !

Nous exigeons que les dividendes, indécents versés aux actionnaires des groupes pharmaceutiques, aux gestionnaires privés des Ehpad, soient réinvestis dans la prévention, la recherche et les soins, y compris de confort.

La crise sanitaire est loin d'être terminée.

Le gouvernement fait le choix de sanctionner, d'imposer des mesures restrictives sur les libertés.

Arrêtons de culpabiliser et d'infantiliser les citoyens que nous sommes.

Portons l'exigence, partout, d'une protection sociale à 100%, de l'autonomie intégrée dans la branche maladie financée par les cotisations sociales. L'argent existe. C'est cela le bien vieillir pour l'UCR-CGT.

»»»»» Pas de retraites inférieures au Smic.

»»»»» Revalorisation annuelle et pérenne des pensions et retraites de base et complémentaires, sur l'évolution du salaire moyen.

»»»»» Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources, au taux de 75 % des pensions du conjoint décédé, étendues aux pacsés et aux concubins.

»»»»» SERVICES PUBLICS

Tous les services publics, sans exception, depuis le début de la pandémie, ont fait la démonstration de leur utilité et de leur efficacité en proximité.

Ils sont soi-disant reconnus par ce gouvernement et ce patronat qui, aujourd'hui, continuent inlassablement leur casse en imposant la loi sur « la transformation de la fonction publique », au détriment des besoins réels de la population.

Ce sont bien des services publics de proximité, avec du personnel en nombre et formé, dont nous avons

besoin, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous, partout.

Pour la CGT, le service AU public rendu par des commerçants n'est pas du service public. Le seul accueil par internet n'est pas du service public.

L'UCR-CGT exige que des services publics dans leur trois composantes, santé, collectivités territoriales et d'État, soient renforcés par des accueils de proximité, du personnel en nombre et qualifié.

- »»»»» Pour la CGT, vouloir bien vieillir commence dès la naissance.
- »»»»» OUI, nous voulons une retraite en bonne santé, une pension de haut niveau, aujourd'hui et pour les générations futures.
- »»»»» OUI, nous voulons profiter de notre retraite pleinement et sans culpabilisation.
- »»»»» Ma retraite, je l'ai gagnée. Mon droit au bien vieillir, je le revendique. Mes revendications, je les défends.



Dès aujourd'hui, faisons du



1^{er} octobre

une grande journée de mobilisation et de manifestation

Dès aujourd'hui, créons la dynamique pour les suites à construire.

À CAEN
le lieu et l'heure
de la manifestation
seront décidés prochainement
en intersyndicale

Droit au répit !

Les mandatés CGT
du CDCA du Calvados

À Madame LENOURICHEL
Vice Présidente du Conseil Départemental
du Calvados

Madame,

Le droit au « répit » pour les aidants est un objectif du Conseil Départemental inscrit dans le schéma départemental à l'autonomie et fait l'objet d'une partie importante de la convention CNSA - CD que vous venez de signer.

Nous avons été interpellé par des aidants qui ont essayé de faire valoir ce droit dans le cadre d'un placement temporaire.

Si quelques EHPAD sont bien répertoriés sur le territoire et bien conventionnés pour gérer l'accueil temporaire des personnes aidées par leurs proches, que des prises en charge financières sont bien prévues dans les plans d'aide APA : le dispositif n'est malheureusement pas satisfaisant pour la simple raison qu'il est impossible pour les familles de réserver une date dans le temps.

Dans ces conditions : comment prévoir sereinement des vacances, réserver une location, des billets d'avion ou de train si les aidants n'ont pas de prise en charge sécurisée sur un temps précis.

Nous pensons que ce problème d'organisation de l'offre de répit sur notre département mérite d'être résolu au plus vite, c'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer ou un responsable de vos services pour envisager toutes les solutions possibles pour satisfaire ce besoin exprimé par des familles que l'on dit trop souvent « épuisées ».

Certain et certaine que vous serez attentive à cette proposition de co-construction d'une solution réaliste et satisfaisante pour les familles,

Veuillez agréer, Madame la vice-présidente, l'expression de nos sentiments respectueux.

Les mandatés CGT du CDCA Référente : Odile LE DISERT

Le 26 juillet 2021



Décès de Jean GUICHARD

Le monde du travail, les retraités, la CGT mines énergie du Calvados sont en deuil.

C'est avec une profonde tristesse que nous venons d'apprendre le décès de notre camarade Jean GUICHARD à l'âge de 81 ans, survenu samedi 17 juillet, après un long et douloureux combat.

Les leçons de vie qu'il a pu nous transmettre, au cours de cette année de lutte contre la maladie, seront sa manière d'en sortir victorieux.

Jean était un militant engagé depuis de longues années, dans la CGT, dans des mandats au service technique électricité, sur l'ancien site de la centrale à charbon rue Victor Hugo.

Son engagement, pour les autres, le conduira également à s'investir dans le syndicat mais également dans les activités sociales.

Pendant de nombreuses années, il a été secrétaire du CMP, du SCMP des services techniques gaz et électricité et secrétaire du CLC des CHSCT.

En retraite, de 1992 à 2001 il est élu au conseil d'administration de notre CMCAS. Aujourd'hui, il était membre de la commission pensionné et délégué de la SLVie de DRONNIERE.

Jean était un homme de cœur, c'est pourquoi il était également fortement investi dans la commission du lien social où il transmettait sa passion de la mer.

Présent sur tous les combats, sur tous les rassemblements, Jean laissera un souvenir intarissable à celles et ceux qu'il a pu côtoyer.

Pour lui la camaraderie et la fraternité, étaient un état d'esprit, un art de vivre. Cette joie de vivre qui le caractérisait, faisait de lui un fédérateur qui a inspiré de nombreux jeunes militants qu'il a accompagnés.

Merci Jean pour cette tranche de bonheur que tu as pu nous apporter. Nous perdons un camarade mais surtout un ami sincère, pour beaucoup d'entre nous.

La section des retraités, tient à saluer sa mémoire et son engagement militant à la CGT ainsi que dans les Activités Sociales.

Toutes nos pensées vont à sa famille et ses proches.

Le secrétaire de la section : Gilles prunier

Retraites complémentaires Agirc-Arrco:

un simulacre de négociation pour imposer des mesures régressives aux actifs et retraités!

L'avenir de 18,4 millions de cotisants et de 13,19 millions de retraités au régime complémentaire Agirc-Arrco a été décidé au pas de charge, dans un simulacre de négociation en pleine période estivale.

Alors qu'il n'y avait aucune urgence, le régime disposant de réserves solides (61 milliards), le Medef a imposé une sous-indexation de la valeur de service du point pendant 2 ans c'est-à-dire que ce sont les actifs et les retraités qui vont payer les conséquences de la crise sanitaire.

Parallèlement, le prix d'achat du point, qui évolue comme le salaire moyen, aurait dû baisser de 4,2% en 2021 conformément à l'accord de 2019. Il est décidé de ne pas l'appliquer. Il s'ensuit que près de 300000 nouveaux ont liquidé une pension minorée, par défaut de réajustement à la baisse du prix d'achat du point. Ainsi, tous ceux qui partiront au cours de l'année 2021 seront donc perdants.

Rappelons que, depuis 2019, un retraité sur deux part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10% pendant 3 ans.

C'est la triple peine pour les actifs et les retraités qui ont déjà contribué à hauteur de 60% au redressement des comptes de l'Agirc-Arrco depuis 1990 avec une baisse importante du taux de remplacement.

La CGT a porté la proposition d'une contribution patronale d'équilibre technique temporaire (CETT) en faveur de l'égalité femmes/ hommes, afin d'accroître les ressources du régime. Celle-ci permettrait d'améliorer notablement le résultat technique de plus de 4 milliards d'euros et de faire croître considérablement les réserves. Ainsi le régime deviendrait excédentaire dès la mise en place de la mesure (2023).

Cette proposition a été balayée d'un revers de main par les organisations patronales. Elles refusent toute discussion sur de nouvelles ressources confirmant la volonté de transformer l'Agirc-Arrco en un régime à cotisations définies; le niveau des pensions devient la seule variable d'ajustement de l'équilibre du régime.

La gestion du régime Agirc-Arrco est un copier-coller de la réforme par point proposé par le gouvernement Macron et pourtant combattue massivement par les salariés et retraités.

Brèves:

Au revoir, le timbre rouge

La Poste veut se débarrasser du timbre rouge, qui garantit une distribution du courrier le lendemain de son dépôt. Ainsi, plus de facteur avec une tournée de quartier et un passage quotidien ! C'est l'abandon programmé de la lettre papier, au détriment de tous ceux qui n'ont pas accès à internet



De plus en plus d'hôpitaux vont vers le parking payant. Il faudrait « *dissuader les automobilistes des alentours de rester en stationnement durant des heures* ». Or, l'hôpital est un lieu public et les usagers sont là

par nécessité. Les parkings payants des hôpitaux deviennent des sources très lucratives avec un minimum d'investissement. Dans le cadre de la défense des services publics, dans beaucoup d'endroits, s'engage une campagne pour la gratuité des parkings des hôpitaux.

Je parle tout seul : est-ce grave ?

Contrairement aux idées reçues, parler tout seul n'a rien de pathologique. Plusieurs études se sont penchées sur la question et ont montré qu'une telle pratique serait même bénéfique pour la santé psychique.

Delphine Delarue, revue le Mutualiste UMEN.



Afghanistan : faire vivre le droit d'asile !

La CGT exige l'ouverture de voies légales et effectives d'accès à la France pour la protection des Afghan.e.s souhaitant fuir la barbarie.

OUVERTURE DE VOIES LÉGALES ET EFFECTIVES POUR LA PROTECTION DES AFGHAN-E-S !

Tout le monde savait que les Américains se retirait et que les Talibans étaient à l'offensive, et aux portes du pouvoir. Voilà la réalité, pourtant rien n'a été fait ni anticipé.

« Flux migratoires irréguliers » voilà comment Emmanuel Macron, Président de la République, a qualifié dans son allocution du 16 août les femmes, les enfants et les hommes qui veulent quitter l'Afghanistan.

Ces paroles sont indignes, inhumaines et irresponsables.

« L'Europe ne peut pas assumer à elle seule les flux migratoires » et « maîtriser les flux migratoires ». Nous attendions un discours d'humanisme, d'accueil inconditionnel, en lieu et place, c'est un discours de la honte qui nous a été servi.

Nous nous interrogeons sur l'aptitude de l'État français à bâtir une politique migratoire digne de ce nom, sans se soucier de l'acceptabilité par la population, d'échéances électorales ou du fantasme d'un pseudo appel d'air.

Le consensus international, qui considère que le peuple afghan est aujourd'hui en danger, doit entraîner en France l'application la plus absolue du principe de l'asile, qui est constitutif de notre État de droit.

La CGT appelle la France à envoyer le signal d'un large accueil de réfugié.e.s afghan.e.s sur notre territoire, à l'instar de ce que le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni ont récemment annoncé. Au-delà, nous appelons la France à mettre tout en œuvre pour que l'ensemble de la communauté internationale puisse prendre sa part dans l'accueil des civils en danger, et notamment des femmes, de leurs enfants et des militant.e.s de la société civile dont les syndicalistes font partie.

"Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République." Lorsque fut rédigé ce préambule à la Constitution du 27 octobre 1946, nous sortions d'une guerre. Et nous ne pourrions plus l'appliquer aujourd'hui. Nous devons plus que jamais affirmer la valeur d'un accueil inconditionnel pour garantir à tous, à chacun et en tout temps, la possibilité d'échapper aux persécutions au prix de son propre exil.

Nous en appelons au respect de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles, ainsi que les conventions des Nations Unies et déclarations du Conseil de l'Europe sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Montreuil, le 19 août 2021